

CHARTRE D'ACCUEIL

RELAIS PETITE ENFANCE


LES P'TITES POUSSES

DLVAGGLO

LE RELAIS PETITE ENFANCE
EST UN SERVICE PUBLIC GRATUIT

à destination des habitants du territoire DLVAgglo.

- C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges aussi bien au service des parents que des professionnels de l'accueil individuel et des enfants.

- 
- Le Relais Petite Enfance propose des temps d'accueil collectif permettant la socialisation et l'éveil des enfants ainsi que le soutien à la professionnalisation des assistant(e)maternel(le)s.
 - La participation aux activités d'éveil du RPE repose sur le choix des assistantes maternelles et se fait en accord avec les parents employeurs (autorisation écrite et signée à remettre à l'animatrice) en tenant compte du rythme de l'enfant.
 - Une inscription aux ateliers d'éveil auprès de l'animatrice est demandée pour le bon déroulement de ceux-ci.
 - Le RPE est un espace de jeu et d'éveil pour les jeunes enfants qui restent sous la responsabilité de leur assistante maternelle.
 - Cette chartre a pour but de définir le cadre permettant d'assurer le bien-être des enfants et le bon déroulement des séances. Elle a été élaborée en concertation avec un groupe d'assistantes maternelles volontaires et en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant.

À NOUS DE LA FAIRE VIVRE AU QUOTIDIEN !



DLVA.fr

CADRE D'ACCUEIL ET POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL

ENGAGEMENTS DES ANIMATRICES

- ✓ Offrir un espace d'accueil adapté aux enfants et aux adultes.
- ✓ Gérer les modalités d'inscription en visant l'équité dans un rapport de confiance.
- ✓ Être à l'écoute, mettre à disposition des outils et transmettre ses connaissances.
- ✓ Accueillir les propositions et initiatives concernant les activités et la vie du relais.
- ✓ Prévenir en cas d'activités spécifiques s'il faut des vêtements adaptés.

Il n'y a aucune relation de hiérarchie entre les animatrices et les assistant(e)s maternel(le)s

ENGAGEMENTS DES ADULTES PRÉSENTS AU RELAIS

- ✓ Respecter ses missions et la Charte nationale.
- ✓ Respecter les pratiques professionnelles de chacun et faire preuve de bienveillance.
- ✓ Faire preuve de discrétion professionnelle (respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, confidentialité des propos tenus et des moments partagés dans le cadre du RPE).
- ✓ Utiliser raisonnablement son téléphone : ceux-ci sont mis sur silencieux et les appels urgents se font en dehors de l'espace collectif. La prise de photos est possible mais n'oublions pas "Quand je suis photographié je ne suis pas accompagné".
- ✓ Il est possible d'évoquer des situations avec une famille en veillant bien à ne pas émettre de jugement vis-à-vis de quiconque. Dans la mesure du possible, privilégier l'appel ou la prise de rendez-vous avec l'animatrice en dehors du temps d'accueil.
 - ✓ Participer à la vie du relais et respecter la charte d'accueil.



ACCOMPAGNEMENT ET SÉCURITÉ AFFECTIVE DE L'ENFANT

- ✓ Pour favoriser la qualité d'accueil, la sécurité affective des enfants, leur sociabilisation et les échanges entre adultes, le nombre d'inscriptions d'assistant(e)s maternel(le)s sur les matinées est limité à 4. Les animatrices peuvent décider d'augmenter ce nombre selon le contexte.
- ✓ Respecter les émotions de l'enfant et adopter une attitude bienveillante et de disponibilité.
- ✓ Si les échanges entre adultes sont importants, la priorité doit rester la disponibilité envers les enfants et l'accompagnement dans leurs jeux et explorations.
- ✓ Se mettre à hauteur des enfants, s'asseoir pour les accompagner du regard et de la parole, se positionner en adulte "phare" qui éclaire et sécurise la zone de jeu et de découverte.
- ✓ Éviter la recherche de résultat dans le jeu ou l'activité proposée mais favoriser une recherche de plaisir.
- ✓ Respecter au maximum le rythme de l'enfant lors des accueils : pas d'heure d'arrivée ou de départ imposée au Relais sauf exception lorsqu'il y a des interventions spécifiques.
- ✓ Les assistant(e)s maternel(le)s ont la possibilité d'inviter les familles au relais afin de leur faire découvrir le lieu.
- ✓ Prévoir doudous et tétines pour le réconfort.



AUTONOMIE DE L'ENFANT

- ✓ Le jeu libre est l'activité principale de l'enfant : être à l'écoute des envies de l'enfant et lui proposer les choses sans le forcer.
- ✓ Laisser l'enfant explorer à son rythme.
- ✓ Le déroulé de l'atelier (temps de regroupement, chanson d'accueil, proposition d'activité...) offre des repères et peut varier selon les lieux et animatrices.
- ✓ Lors d'activités manuelles, garder à l'esprit que l'esthétisme n'est pas le but recherché et que ces activités ne sont pas à destination de tous les enfants.
- ✓ Accompagner l'enfant qui souhaite faire un jeu ou participer à une activité et être un soutien pour l'animatrice.

